



**Mise en place d'un AQUARIDE (TOBOGGAN GEANT)
Place des Loisirs (partie enherbée) secteur nord-est
du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 31 août 2018 inclus**

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la mise en place d'une structure « AQUARIDE » par Monsieur Cédric GIRON, 25 le Clos Normand à Bréville-sur-Mer 50290, place des Loisirs (partie enherbée) secteur nord-est, du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 31 août 2018 inclus,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement de cette activité,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la mise en place, place des Loisirs – secteur nord-est, du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 31 août 2018 inclus :

- D'un Aquaride de 11m x 65m (toboggan géant),
- D'un bassin pour pédalos de 6m x 10m,
- D'un toboggan de 6m x 8 m
- 1 borne d'accueil.

Tout stationnement sera interdit place des Loisirs (partie enherbée) sauf pour les véhicules des organisateurs.

L'accès sera toutefois autorisé aux piétons.

Article 2 :

En raison de manifestations place des Loisirs, secteur nord-est, l'AQUARIDE sera ouvert au public :

- Du lundi 9 au jeudi 12 juillet 2018 de 14h00 à 19h00
- Du samedi 14 juillet 2018 au vendredi 31 août 2018 de 14h00 à 19h00

Article 3 :

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques municipaux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Commandant du Commissariat de Granville.
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer.
- M. le Chef de corps du centre de secours de Granville.
- M. le Responsable des services techniques municipaux de Saint Pair sur Mer.
- M. Cédric GIRON de Bréville-sur-Mer.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 21 juin 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY

